



Bonjour,

Depuis novembre 2017 les démarches administratives concernant les certificats d'immatriculation et le permis de conduire ont été dématérialisées.

En effet les guichets d'accueil dédiés à ces demandes ont été définitivement fermés dans toutes les préfectures.

Ces "simplifications administratives" (dans l'air du temps) concernent de plus en plus de démarches et nécessitent bien évidemment d'être connecté.

Pour rappel : les titres de la vie courante des Français sont accessibles via internet sur <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

Toutefois, les usagers n'ayant pas d'accès à internet sont pénalisés par ces dématérialisations.

Raisons pour lesquelles la mairie de Frampas a décidé de mettre à disposition à tout habitant de Frampas qui le désirerait, un ordinateur avec accès gratuit à internet.

Cette borne informatique sera accessible dès le 3 janvier 2019 pendant les horaires d'ouverture de la mairie :

- Lundi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 10h30 à 12h00
- Samedi de 11h00 à 12h00

De plus, la mairie propose aux utilisateurs de l'ordinateur, de scanner les documents nécessaires à leur dossier et l'impression d'un nombre limité de pages.

Restant à votre disposition,

La mairie

